

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 10/10/2017

Numéro version : 1

Révision du :

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit : PONCE SOIE****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisation déconseillées.****Emploi de la substance/de la préparation :** Abrasif,**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

LES FRERES NORDIN

ZA du Charbonneau – 11 rue de la Pierre Blanche

91630 CHEPTAINVILLE

Tél. : 01.69.14.10.70 - Fax : 01.64.56.26.24

contact@freresnordin.com

N° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique : Tél : 32 070/245 245

Suisse : 145

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange** Définition du produit : Substance mono-constituée, Pumice/ Amorphous Alumina silicate

Règlement CE n° 1272/2008(CLP) : Non classé

Directive 67/548/CE : Non classé

OSHA GHS : Non classé.

*Note : Ce produit peut contenir des traces de quartz < à 1%. Ce taux ne fait pas l'objet de classification.***2.2. Éléments d'étiquetage**

Selon le règlement CE/1272/2008 (CLP) : Néant. Ce produit ne répond pas aux critères d'étiquetage.

OSHA GHS : Néant. Ce produit ne répond pas aux critères d'étiquetage.

Pictogrammes de danger : Néant au titre du produit.

Mentions de danger : Néant au titre du produit.

Mention d'avertissement : Néant au titre du produit.

*Note : Ce produit peut contenir des traces de quartz < à 1%. Ce taux ne fait pas l'objet d'étiquetage.***2.3. Autres dangers** PBT et vPvB : Non applicable. Ce mélange ne remplit pas les critères de la classification PBT ou vPvB

Risques potentiels : Les produits sont chimiquement inertes et ne présentent pas de risques particuliers pour les personnes ou l'environnement. Les produits ne contiennent pas d'éléments radioactifs.

Autres dangers :

La ponce n'est pas dangereuse dans le cadre d'un emploi industriel adéquat de ce produit. L'équipement, les conditions de traitement et les produits qui se forment lors de l'utilisation de la ponce peuvent en revanche présenter des risques. Il est important de veiller à ce que des instructions appropriées soient données et que toutes les précautions soient prises pour les opérations dans lesquelles les abrasifs en acier sont utilisés. L'utilisation de produit peut générer de la poussière. Les poussières peuvent entraîner:

- une irritation des yeux ;
- une légère irritation cutanée : rougeur locale, oedème, prurit et/ou douleurs ;
- une irritation des voies respiratoires. En quantité excessive, elle peut endommager les poumons (silicose) lorsque inhalée. Il est dangereux d'inhaler de la silice cristalline

La pierre ponce n'est pas répertoriée comme cancérigène sur les listes du MSHA, de l'OSHA ou du CIRC.

Cependant, ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%). Il est dangereux d'inhaler la silice cristalline. L'Agence Internationale chargée de la Recherche sur le Cancer (IARC) a décrété "qu'il y a des preuves limitées sur le caractère cancérigène de la silice cristalline chez les humains". Comme pour toutes les substances inertes broyées, on recommande d'éviter l'inhalation directe de la poudre. La pierre est composée de silicates amorphes et de traces de quartz : on recommande donc de respecter les seuils établis pour le quartz (voir tableau Section 3 et section 8.1).



GHS Avertissement au titre de la poussière: Peut-être nocif en cas d'inhalation répétée et prolongée par les voies aériennes

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 10.10.2017

Numéro version : 1

Révision du :

Nom du produit : PONCE SOIE**SECTION 3 : Composition/information sur le s composants**

3.1. Substances Composition : Substance mono-constituée, Pumice / Amorphous Aluminium Silicates Ce produit peut contenir naturellement des traces de quartz < à 1% non intentionnellement ajouté.

* **Légende type** : [A] = Constituant / [B] = Impureté / [C] = Additif

Ingredient	Type *	Conc. (%)	N° CAS	N° EINECS	OSHA PEL, TWA 8/40h (mg/m3)	ACGIH TLV TWA 8/40h (mg/m3)	NIOSH REL, TWA 8/40h (mg/m3)	NIOSH IDLH (mg/m3)
Ponce	[A]	> 99	1332-09-08	310-127-6	15 total 5 respirable	10 total	10 total 5 respirable	Aucune
Silice cristalline (Quartz SiO ₂)	[B]	< 1	14808-60-7		10 SiO ₂ 2 respirable	0.025 respirable	0.05 respirable	50

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont aussi énumérées à la section 8 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus si il y a lieu.

SECTION 4 : Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Remarques générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

En cas d'inhalation : Donner de l'air frais, se reposer, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau : Enlever le plus de poussière sèche possible. Rincer à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Ne pas frotter les yeux.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingurgiter à la personne sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Information générale : La pierre ponce n'est ni combustible, ni inflammable, ni explosif.

Moyens d'extinctions appropriés : Tous moyens d'extinction compatible avec l'incendie en cours (Eau, CO₂, sable, poudre d'extinction, ...)

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: NA

5.2. Danger particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Ce produit n'est pas considéré comme une source d'explosion

5.3. Conseils aux pompiers

Equiper de 1ère intervention : Coordonner les mesures de contre l'incendie afin d'éviter sa propagation et de l'endiguer. Éloigner le personnel et le placer du côté opposé au sens du vent par rapport à l'incendie. Éviter le contact avec la peau et éviter d'inhaler de la poussière et des fumées.

Protection des intervenants : Porter un équipement de protection anti-feu intégral et un appareil de protection respiratoire autonome si besoin.

Méthodes particulières d'intervention : Attention, sols potentiellement glissants si le produit a été déversé.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 10.10.2017

Numéro version : 1

Révision du :

Nom du produit : **PONCE SOIE**

On énumère ci-dessous les mesures les plus courantes; cette liste ne prétend pas être exhaustive.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Tous les équipements de protections individuelles doivent être homologués CE ou approuvés HSE. –

Contrôles techniques appropriés :

Ne pas utiliser de brosse ni d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements. Nettoyer les postes de travail régulièrement. Utiliser des aspirateurs équipés de filtres HEPA (filtres à particules à très haute efficacité "THE") intégrés. -

Protection respiratoire :

Dans le cas de travaux dans des zones empoussiérées et/ou si la ventilation est insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire : Demi masque filtrant (EN 149).

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Revêtement renforcée : nitrile, NR : caoutchouc naturel, latex. Se laver les mains soigneusement après manipulation. –

Protection des yeux : Lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection du corps : Utiliser un vêtement de travail protecteur avec manches longues s'il y a risque de contact avec la peau. –

Protection des oreilles : Porter des protections auditives lors des opérations de sablage/grenailage. Pour les autres applications, respecter les règlements sur le bruit dictés par l'employeur et la législation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

La lutte contre les poussières. Il est interdit d'utiliser l'air comprimé pour nettoyer des vêtements.

Moyens techniques :

Système de ventilation permettant de respecter les limites d'exposition acceptables (PEL).

Autres : Il est recommandé de mettre à disposition des rinces "oeil" pour se laver les yeux ainsi que des douches

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Granules ou poudre selon grades	Inflammabilité :	Ne s'applique pas
Couleur :	Gris-blanc	Pression de vapeur :	Ne s'applique pas
Odeur :	Inodore	Densité :	2,4 g/cm ³
(Valeur de) pH :	8-10	Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Point de fusion :	Ne s'applique pas	Température de décomposition :	Ne s'applique pas
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Ne s'applique pas	Viscosité :	Ne s'applique pas
Point d'éclair :	Ne s'applique pas	Propriétés explosives :	Aucune
Taux évaporation :	Ne s'applique pas	Propriétés comburantes :	Aucune

9.2. Autres information Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif. Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 10.10.2017

Numéro version : 1

Révision du :

Nom du produit : PONCE SOIE**10.3. Possibilité des réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec l'acide hydrofluorique (risque de réaction et de libération de chaleur). Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Acide forst, bases fortes, Hydroxide de fluor

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun. Pas de produits de décomposition dangereux connus suite à l'utilisation, le stockage, le déversement.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE [CLP]) : Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE

(a) Toxicité aiguë : N'est pas classé comme toxique. Pas de données disponibles.

(b) Irritation / Corrosion : Produit non classé comme irritant ni corrosif pour la peau. Pas de données disponibles. Les poussières peuvent entraîner une légère irritation cutanée : rougeur locale, oedème, prurit et/ou douleurs.

(c) Inhalation : Produit non classé. Pas de données disponibles. Les poussières peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires. En quantité excessive, elle peut endommager les poumons (silicose) lorsque inhalée. Il est dangereux d'inhaler de la silice cristalline Ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%). Il est dangereux d'inhaler la silice cristalline. L'Agence Internationale chargée de la Recherche sur le Cancer (IARC) a décrété "qu'il y a des preuves limitées sur le caractère cancérogène de la silice cristalline chez les humains".

(d) Irritation des yeux : Produit non classé. Pas de données disponibles. Eviter les poussières. Les poussières peuvent entraîner une irriation des yeux.

(e) Sensibilisation : N'est pas classé comme sensibilisant. Pas de données disponibles.

(f) Mutagénicité : Non classé. Pas de données disponibles.

(g) Cancérogénicité : La pierre ponce n'est pas répertoriée comme cancérogène sur les listes du MSHA, de l'OSHA ou du CIRC. Cependant, ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%) qui a été classée comme cancérogène chez les humains par l'IARC lorsqu'inhalée sous forme de quartz ou cristobalite respirable.

(h) Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu sur la fertilité ou le développement. Pas de données disponibles.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) : N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles. Pas de données disponibles.

(j) Danger en cas d'aspiration : N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration. Pas de données disponibles.

11.2. Substances

Pas de données disponibles.

11.3. Mélange

Pas de données disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Ecotoxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique (selon 1272/2008/CE).

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles, non classé.

12.6. Autres effets néfastes Pas de données disponibles

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 10.10.2017

Numéro version : 1

Révision du :

Nom du produit : PONCE SOIE

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets :

Possibilité de réutilisation ou de recyclage.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages :

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets :

Déchets non dangereux conformément à l'article 3, paragraphe 2 en combinaison avec l'annexe III de la directive 2008/98/CE. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. La substance va se mélanger avec le revêtement enlevé lorsqu'elle est utilisée comme abrasif. A ce titre, le déchet qui en résulte doit être éliminé selon la réglementation. C'est l'utilisateur qui détermine la classification selon le revêtement enlevé. Lorsque cette substance est incorporée avec d'autres, les caractéristiques physico-chimiques du produit fini (mélange de plusieurs substances) doivent être prises en considération avant la mise en décharge, selon la réglementation en vigueur. Prendre soin de ne pas générer de poussières lors de la mise au rebut.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

La pierre ponce n'est pas classée comme matière dangereuse pour le transport par REACH ou par DOT US, et elle n'est pas réglementée par les règles de transport des matières dangereuses (Transportation Dangerous Goods : TDG), quel que soit le mode de transport.

14.1 Numéro UN ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant. Pas applicable (non soumis aux règlements sur le transport).

14.2 Nom du transport UN ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant. Pas applicable.

14.3 Type de transport dangereux ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant. Pas applicable.

14.4 Groupe d'emballage ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant. Pas applicable.

14.5 Risque pour l'environnement Néant. Non dangereux pour l'environnement selon règlement sur transports des marchandises dangereuses.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs L'utilisateur : Non applicable. Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL73/78 et le code IBC La convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15 : Information réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Réglementation EPA US RCRA pour les déchets dangereux (40 CFR 261.33) : non répertoriée Classification de la RCRA relative aux déchets dangereux (40 CFR 261) : non classifiée Substance dangereuse selon la loi CERCLA (40 CFR § 302.4) : non répertoriée sur les listes du RCRA, s 3001 ; CWA, Sec. 311(b)(4) ; CWA, Sec. 307(a), CAA, Sec. 112 Quantité à déclarer (RQ) conformément à la CERCLA : non répertoriée Codes SARA 311/312 : non répertoriée SARA Produit chimique toxique (40 CFR 372.65) : non répertoriée SARA EHS (substances extrêmement dangereuses) (40 CFR 355) : non répertoriée Quantité/Seuil prévu (TPQ) : non répertoriée Tous les composants chimiques figurent sur l'inventaire TSCA de l'US-EPA.

Réglementations de l'OSHA / MSHA Contaminant de l'air (29 CFR 1910.1000, Table Z-1, Z-1-A) : 5 mg/m³ TWA-8 MSHA : non répertoriée

Réglementations des Etats Consulter les autorités nationales et locales selon les pays pour les instructions. Les composants détectés dans ce produit peuvent contenir des traces d'éléments naturellement présents (tels que l'arsenic, le cadmium, la silice cristalline liste non exhaustive) susceptibles d'être réglementés. La Proposition California 65 classe la silice cristalline identifiable (10 microns) comme cancérigène. Ce produit peut contenir de la silice cristalline identifiable.

Canada Classement WHMIS : matières « D2A » causant d'autres effets toxiques Canada NDSL : répertoriée

France Règlements émis par des organismes d'assurance – Aide-mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984).

Europe - Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur : Réseau européen sur la silice (NEPSI) – "10 règles d'or pour lutter contre la poussière".

REACH (UE) La pierre ponce est un minéral naturel et est de ce fait explicitement exemptée d'enregistrement, des réglementations et des évaluations REACH.

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du : 10.10.2017

Numéro version : 1

Révision du :

Nom du produit : PONCE SOIE**CMR (SVHC)**

Il n'y a pas de substances CMR (SVHC : Substance of Very High Concern) dans des concentrations supérieures à 0,1% dans ce produit.

Silice Cristalline

Ce produit peut contenir des traces de silice cristalline (quartz < à 1%). Il est dangereux d'inhaler la silice cristalline. L'Agence Internationale chargée de la Recherche sur le Cancer (IARC) a décrété "qu'il y a des preuves limitées sur le caractère cancérigène de la silice cristalline chez les humains". Peut-être nocive pour la santé en cas d'exposition répétée et prolongée par inhalation.

Autres informations : Classe de Danger / Risque NFPA : Santé: 1 / Inflammabilité: 0 / Réactivité: 0 Classe de Danger / Risque HMIS : Santé: 1 / Inflammabilité: 0 / Réactivité: 0

**GHS**

Avertissement. D2A(Canada)

Peut-être nocif

en cas d'inhalation

par les voies aériennes

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance n'ont pas été effectuées.

SECTION 16 : Autres informations

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au §1.

Les informations contenues dans cette FDS doivent être accessibles aux personnes manipulant ce produit. Information concernant les modifications : Néant. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Page :

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE. Article 31

Version du :

Nom du produit :